

Sommaire

PDZA

Plan de
Développement de la
Zone Agricole

Portrait, diagnostic et plan d'action de la zone
agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville



Marc Fernand Clément, agronome
21/05/2014

Introduction

La MRC de Thérèse-De Blainville a élaboré un plan de développement de la zone agricole (PDZA) innovant et avant-gardiste. Le comité de travail, composé des acteurs du milieu politique, administratif et agricole, s'est donné une vision qui s'énonce comme suit :

« Dans la perspective de contribuer à l'autonomie alimentaire de la région et d'offrir des produits agricoles et alimentaires sains contribuant au bien-être et à la santé de ses citoyens, la MRC de Thérèse-De Blainville et les villes qui la composent, dans une optique partenariale et collaborative avec l'ensemble des acteurs du territoire, veulent profiter de l'exercice du PDZA pour réaffirmer l'importance de développer, promouvoir et soutenir l'agriculture de son territoire afin qu'elle soit prospère, innovante, durable, multifonctionnelle et responsable. Dans le contexte péri métropolitain, les autorités de la MRC et l'ensemble des acteurs du territoire expriment leur détermination à la protection des bons sols agricoles dans les zones réservées à l'agriculture, au soutien des agriculteurs par des politiques efficaces et à l'atteinte des objectifs métropolitains de mise en culture. »

Les objectifs du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville

- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture
- Favoriser une économie agricole et agroalimentaire péri-métropolitaine viable, dynamique et innovante
- Favoriser une utilisation optimale et responsable des terres agricoles
- Favoriser l'émergence d'une diversification agricole et agroalimentaire
- Optimiser le facteur de proximité pour une distribution optimale des productions agricoles et agroalimentaires

Le portrait de la zone agricole

Superficie de la zone agricole

La superficie agricole exploitée, c'est-à-dire la superficie déclarée par les entreprises agricoles enregistrées auprès du MAPAQ, est de 6932 ha soit 65 % de la zone agricole (figure 1)¹. Cette superficie comprend des superficies cultivées et non cultivées et elle inclut des superficies louées ou possédées. Les superficies non exploitées par les entreprises agricoles enregistrées comprennent des utilisations du sol variées². Thérèse-De Blainville est l'une des seules MRC ou agglomérations de la CMM où la superficie exploitée est en baisse, ayant diminué de 155 hectares entre 2004 et 2010.

Figure 1. Superficies cultivées et exploitées

	Blainville		Boisbriand		Sainte-Anne-des-Plaines		Sainte-Thérèse		MRC	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Superficie cultivée	244	34	386	31	4331	50	0	0	4961	47
Superficie exploitée	396	56	499	40	6037	70	0	0	6932	65
Zone agricole	710	100	1252	100	8648	100	17	100	10627	100

¹ Figure adaptée du Portrait Statistique agricole de la MRC Thérèse-De Blainville, novembre 2012. MAPAQ et CMM.

² Notamment des sols cultivés non enregistrés, des infrastructures, des espaces naturels et des friches, des sablières / carrières, des résidences ainsi que des espaces commerciaux et industriels.

Terres en friches

Il y a dans la MRC de Thérèse-De Blainville 387 ha de friches de 8 ha et plus soit 3,6% de sa zone agricole. C'est à Boisbriand que l'on observe les plus grandes surfaces de friches herbacées et arbustives de toute la MRC (figure 2)³. Les 364,1 ha de friches de Boisbriand représentent 29,1 % de sa zone agricole. À Sainte-Anne-des-Plaines, seulement 22,9 ha sont en friche, soit une infime portion de sa zone agricole (0,3 %). À noter que certaines de celles-ci ont déjà été remises en cultures. Blainville n'a pas de superficie en friche. La seule terre agricole de Sainte-Thérèse est en friche (17 ha).

Figure 2. Friches

	Friches herbacées	Friches arbustives	Total
MRC Thérèse-De Blainville	160,3	226,7	387,0
Blainville	0,0	0,0	0,0
Boisbriand	160,3	203,8	364,1
Bois-des-Filion	0,0	0,0	0,0
Lorraine	0,0	0,0	0,0
Rosemère	0,0	0,0	0,0
Sainte-Anne-des-Plaines	0,0	22,9	22,9
Sainte-Thérèse	0,0	0,0	0,0
Couronne Nord	445,5	1 473,7	1 919,2
CMM	1 204,1	4 197,0	5 401,0

Lors de groupes de discussion tenus avec les agriculteurs et le syndicat local, les participants ont identifié deux causes principales menant à des demandes d'exclusion et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dézonage) ou à l'abandon de la culture :

- 1- l'achat par un spéculateur qui convoite la terre pour un projet de développement autre qu'agricole;
- 2- la vente par un exploitant agricole qui n'a pas ou ne favorise pas la vente à la relève agricole afin de tirer un maximum de bénéfice de sa terre.

Notons que les terres agricoles sur le territoire de la CMM se négocient pour environ le double du prix moyen des terres agricoles ailleurs au Québec⁴.

Demandes d'exclusion et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dézonage)

La zone agricole décrétée en 1978 a fait l'objet d'une première révision en 1988. Depuis, la zone agricole est pratiquement restée inchangée : seuls 31 ha ont été soustraits de celle-ci, dont 7,6 ha entre 2004 et 2013 (figure 3)⁵. On note aussi que, durant cette même période, 138,1 ha ont été affectés à un usage autre qu'agricole. Toutes les villes ont présenté des demandes de dézonage. La pression urbaine associée à la région métropolitaine, l'accroissement de la population régionale et les opportunités d'affaires alimentent les demandes pour des terrains industriels, commerciaux et résidentiels. Le prolongement projeté de l'autoroute 13 en constitue un exemple probant.

Figure 3. Demandes à la CPTAQ

Demandes d'autorisation à la CPTAQ (2004 à 2013)	Décisions			Superficie totale (ha)		
	Nb	Nb	%	Demandée	Autorisée	%
Exclusions	5	2	40%	79.7	7.6	10%
Inclusions	1	0	0%	67	0	0%
Implantations d'un nouvel usage	43	27	63%	168.7	138.1	82%
Agrandissements d'un usage existant	20	18	90%	35.2	7.8	22%

Source : compilation à partir des rapports annuels de la CPTAQ, 2004-2005 à 2012-2013

³ Portrait Statistique agricole de la MRC Thérèse-De Blainville, novembre 2012. MAPAQ et CMM.

⁴ Portrait Statistique agricole de la MRC Thérèse-De Blainville, novembre 2012. MAPAQ et CMM.

⁵ Source CPTAQ, rapports annuels de 2004-2005 à 2012-2013; tableau produit en 2014 par Guillaume Charest-Hallée, UPA Outaouais-Laurentides

Cohabitation

Les municipalités soulèvent que des plaintes par rapport aux activités agricoles leur parviennent à l'occasion (odeurs, propreté de la route suite au passage de la machinerie agricole, etc.). Un moyen qui est utilisé actuellement pour prévenir ces plaintes est la sensibilisation. Les agriculteurs sondés identifient également des problèmes de cohabitation (vol, vandalisme, etc.).

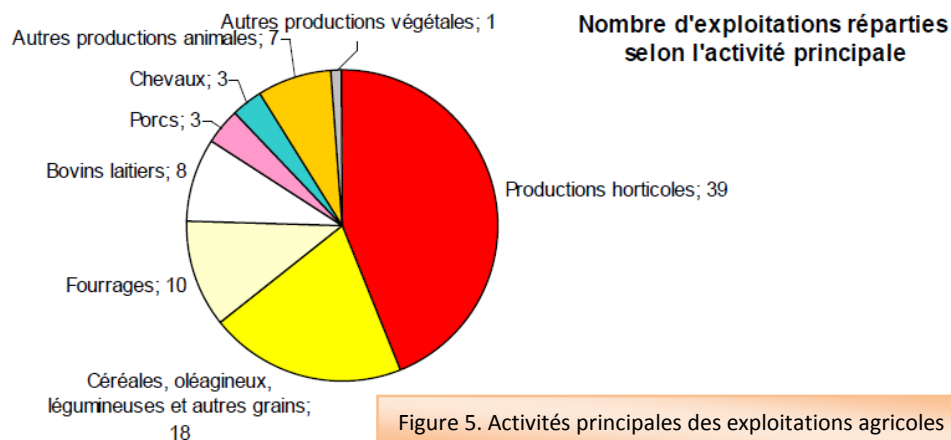
Nombre de fermes et productions agricoles

En 2010, le nombre de fermes dans la MRC était de 89, en baisse de 13,6 % par rapport à 2004 (figure 4) ⁶. Cette baisse est moins grande pour les fermes de la couronne Nord (8,0 %) et de l'ensemble de la CMM (8,3 %).

Les productions végétales dominent dans la MRC. Elles représentent l'activité principale de 77,5 % des entreprises agricoles comparativement à 22,5 % pour les productions animales. L'horticulture, la production de céréales et autres grains, la production de fourrages sont les productions principales de 67 des 89 fermes soit 75,3 % du nombre des exploitations (figure 5) ⁷. Des 4 961 hectares en cultures dans la MRC, plus de 85 % des superficies en culture le sont en céréales, en protéagineux, en fourrages et en pâturages (figure 6).

Figure 4. Exploitations agricoles

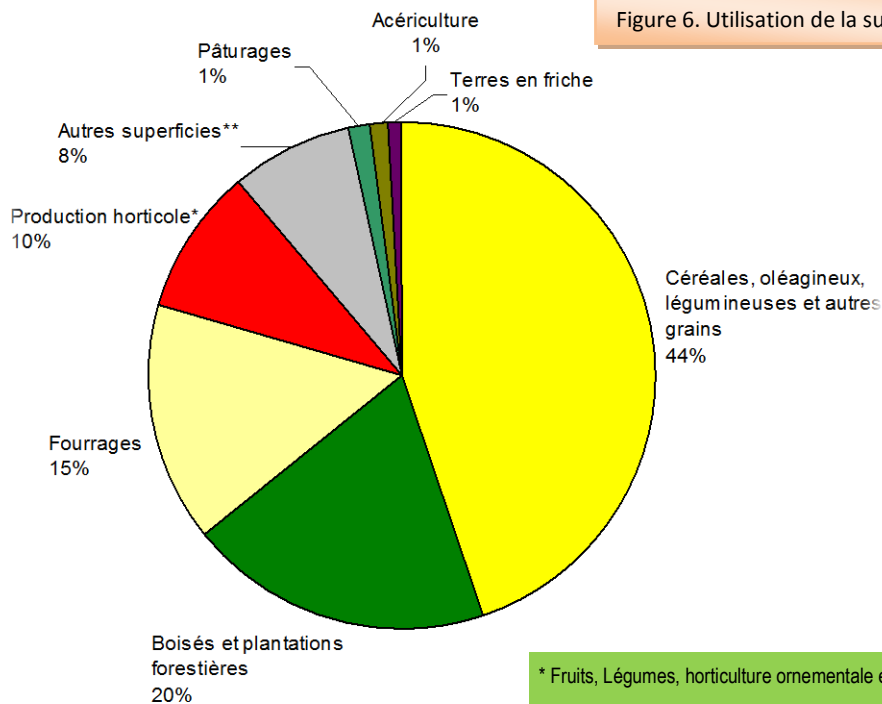
	Nombre d'exploitations agricoles		Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale		Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	103	89	32	20	71	69
Blainville	21	16	1	1	20	15
Bois-des-Filion	0	0	0	0	0	0
Boisbriand	9	12	3	3	6	9
Lorraine	0	0	0	0	0	0
Rosemère	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	73	61	28	16	45	45
Sainte-Thérèse	0	0	0	0	0	0
MRC de la couronne Nord	1 029	947	378	293	649	654
MRC de la CMM	3 420	3 137	1 175	953	2 235	2 184



⁶ Portrait statistique agricole de la MRC Thérèse-De Blainville, novembre 2012, MAPAQ, CMM

⁷ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

Utilisation de la superficie exploitée (ha) sur le territoire de la MRC

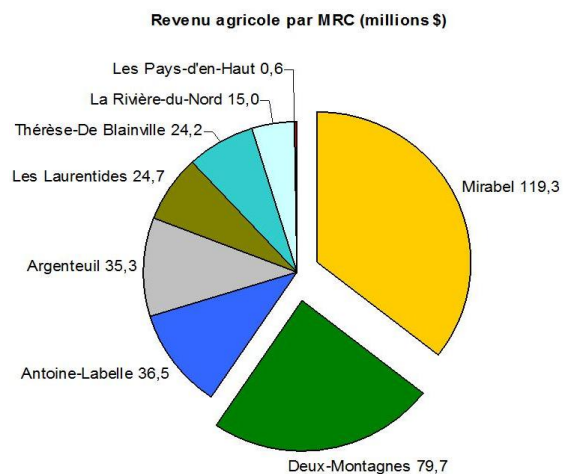


Revenu des fermes

Le revenu de toutes les exploitations agricoles de la MRC était de 24 226 452 \$ (figure 7) ⁸. Les productions animales, céréalières et fourragères génèrent 8,72 millions de dollars, soit 36 % du revenu agricole avec 84,5 % des superficies en cultures (figure 6). Les productions de fruits et légumes et les productions horticoles ornementales produisent 15,51 millions de dollars, c'est 63 % du revenu avec 15,5 % des superficies.

On retrouve sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville 7,2 % du revenu agricole brut et 5,4 % des superficies agricoles exploitées de la grande région des Laurentides (figures 7)⁹.

Figure 7. Revenus agricoles (millions \$)



⁸ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

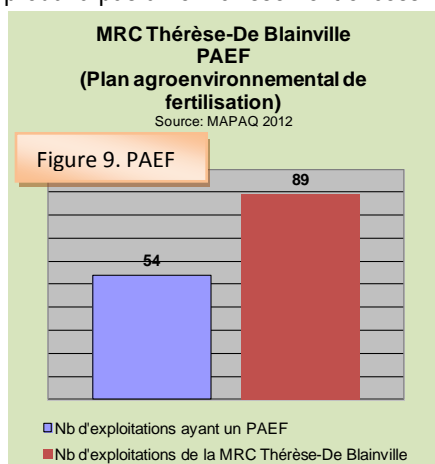
⁹ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

Caractéristiques des sols et du climat

La zone agricole de la MRC Thérèse-De Blainville compte une grande proportion de sols de bonne qualité pour l'agriculture. Les classes de potentiel agricole 2 et 3, c'est-à-dire les sols ne présentant que peu de contraintes à la culture, couvrent environ la moitié de la zone agricole. Ces sols sont situés principalement dans les villes de Sainte-Anne-des-Plaines et de Boisbriand. La MRC de est située dans une zone climatique de 2701-2900 UTM ¹⁰. Seules les terres situées au sud de Montréal ont une zone climatique plus chaude. Les sols de la MRC sont donc situés dans une zone climatique exceptionnelle. La longueur de la saison de culture est de 129 à 142 jours sans gel, 8 années sur 10. La zone de Boisbriand aurait, selon certains agriculteurs, un micro climat qui la protégerait mieux des gels tardifs printaniers et des gels hâtifs de l'automne.

Caractéristiques environnementales et impacts des pratiques agricoles

La MRC de Thérèse-De Blainville avec 2 149 unités animales (U.A.) sur 4 961 hectares de terres en culture a un ratio de 0,43 U.A./ha. La quantité de phosphore provenant des élevages n'est donc pas excessive et ne produira pas un enrichissement excessif des sols ¹¹.



Il y a cependant beaucoup de superficies qui présentent à la fois une dominance de cultures annuelles et des enfouissements complets des résidus de culture (photo 8). Ces pratiques agricoles sont reconnues pour leur impact environnemental sur les milieux aquatiques. Considérant la mauvaise qualité des eaux de surface ¹², il faudra notamment réduire la perte de phosphore pour permettre aux cours d'eau de retrouver une bonne santé. Les concentrations élevées de phosphore ont conduit le MDDEFP à inclure Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines dans la catégorie des bassins versants dégradés. Depuis 2004, il est interdit d'augmenter la superficie des cultures annuelles dans les bassins versants dégradés. Les pratiques culturales limitant les pertes de sol sont les voies à privilégier selon toutes les sources scientifiques de l'heure ¹³.

Le MDDEFP impose à certaines entreprises de détenir un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Ce plan fixe le type et les doses de fertilisants, le moment et le mode d'application des fertilisants afin de réduire, entre autres, l'impact de l'azote, du phosphore et des bactéries sur l'eau. En 2012, 54 exploitations agricoles ont produit un PAEF (figure 9) ¹⁴.

¹⁰ Agrométéo Québec, <http://dev.agrometeo.org/atlas/category/utm/therm/true>

¹¹ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/agroenvironnement/Gestiondeleau/Pages/IndicPresAgri.aspx>

¹² COBAMIL, http://www.cobamil.ca/sites/default/files/files/Portrait_bv_Mascouche.pdf

¹³ Impacts agroenvironnementaux associés à la culture et au prélèvement de biomasses végétales agricoles pour la production de bioproduits industriels, Marc-Olivier Gasser, agr., Ph.D. 11 février 2011, IRDA
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/IRDAimpactBiomassefev2012.pdf>

¹⁴ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

Superficies forestières sur les fermes

La superficie en boisés et plantations forestières appartenant aux agriculteurs est de 1 349 hectares (figure 10)¹⁵. Seulement 6 fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville tirent un revenu provenant de la forêt. Ces ventes ne comprennent ni l'acériculture ni les arbres de Noël. En 2010, les agriculteurs déclaraient 8 600 entailles sur un potentiel de 18 500¹⁶. On dénombre 5 entreprises qui exploitent leur érablière sur un potentiel de 8 répertoriées.

Figure 10. Boisés et plantations forestières des exploitations agricoles

Boisés et plantations forestières des exploitations agricoles de la MRC Thérèse-De Blainville	
	Hectares
Boisbriand	97
Blainville	68
Sainte-Anne-des-Plaines	1184
Total	1349

Figure 11. Membres des exploitations agricoles par strates d'âge

Relève agricole

La répartition des membres des entreprises agricoles (figure 11)¹⁷ illustre la problématique particulière de la relève sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. L'absence d'exploitant dans la strate des moins de 40 ans à Boisbriand est très préoccupante.

Nombre de membres répartis selon les strates d'âge et la municipalité				
	Boisbriand	Blainville	Sainte-Anne-des-Plaines	Total
20 à < 40 (ans)		4	14	18
40 à < 60 (ans)	9	12	58	79
60 à < 80 (ans)	7	4	31	42
80 (ans) et plus	2	2		4
Non défini	2	1	1	4
Total	20	23	104	147

Il peut y avoir plus d'un membre par exploitation.

À Sainte-Anne-des-Plaines et à Blainville 69% des exploitants ont moins de 60 ans, à Boisbriand seulement 45 % ont moins de 60 ans.

Figure 12. Diplomation de la relève agricole

La majorité de la relève agricole, c'est-à-dire les agriculteurs actionnaires de l'entreprise ayant moins de 40 ans, a un diplôme d'études professionnel DEP (56%), soit une proportion deux fois supérieure à celle de la région des Laurentides (figure 12). La MRC

	MRC Thérèse-De Blainville	Région des Laurentides
Plus haut diplôme	%	%
Aucun	0	9
DES	17	13
DEP	56	24
AEC	0	5
DEC	27	31
DEU	0	17
Total	100	100

affiche moins de membres de la relève qui ont des diplômes d'études universitaires comparativement au reste de la région des Laurentides¹⁸. Comme il s'agit d'un sondage, ces chiffres ne reflètent pas la population entière; on nous a signalé que certains membres de la relève de la MRC ont une formation de niveau universitaire. Il serait souhaitable de favoriser la formation agricole afin de bien outiller les nouveaux exploitants aux défis de l'agriculture de demain.

¹⁵ Portrait Statistique agricole de la MRC Thérèse-De Blainville, novembre 2012. MAPAQ et CMM.

¹⁶ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

¹⁷ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

¹⁸ Recensement sur la relève agricole, édition 2011 et Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, version certifiée 2010, MAPAQ, Direction des politiques et des analyses sectorielles, le 06/08/2013.

Main-d'œuvre agricole

Il y a 30 entreprises qui emploient de la main-d'œuvre non familiale provenant du Québec et 14 qui ont recours à des travailleurs hors Québec ¹⁹. Le secteur des petits fruits, des légumes frais et des cultures abritées sont ceux qui demandent le plus de main-d'œuvre. Les données de Statistique Canada de 2011 indiquent que 39 entreprises ont versé des salaires; 22 entreprises ont payé 1 418 715 \$ à des membres de la famille et 29 entreprises ont payé 2 991 043 \$ à des personnes autres que des membres de la famille.

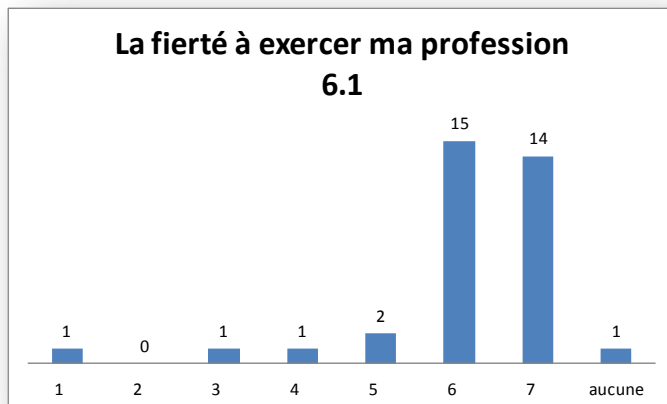
Transformation et distribution alimentaires

Il y a 37 entreprises de transformation de produits agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville, dont 6, dans le secteur des petits fruits et des légumes. La MRC présente la plus grande concentration de transformateurs dans la Couronne Nord. Les plus importants centres de distributions de produits alimentaires du Québec sont à moins de 50 km de la MRC de Thérèse-De Blainville. Les trois grands joueurs de l'alimentation du Québec, Loblaw/Provigo, Sobeys/IGA et Metro ont des entrepôts à Chomedey, Terrebonne et Rivières-des- Prairies. Le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs et les distributeurs agroalimentaires est mal connu.

La fierté

Lorsque l'on demande aux agriculteurs s'ils sont fiers d'exercer leur métier, ils répondent positivement presque à l'unanimité. Le sondage que la MRC a fait cet été a pris le pouls des exploitants agricoles sur cette question (figure 13) ²⁰. Voilà une corde sensible qui peut servir de levier pour soutenir et affirmer le développement de l'agriculture.

Figure 13. Fierté à exercer le métier d'agriculteur



En ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction associé à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

¹⁹ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

²⁰ Sondage postal réalisé par la MRC Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

Mérite agricole

Deux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville se sont illustrées au concours du Mérite Agricole en 2013: FraiseBec inc. et la Ferme Geobastien & Fils SENC. Ils ont été parmi les lauréats régionaux de la région des Laurentides ²¹.



Conclusion

Le secteur agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est l'un des plus favorisés au Québec. Il dispose de très bons sols, variés et adaptés à une multitude de cultures. La topographie, l'orientation des pentes, le drainage naturel de l'eau observés ici sont des spécificités indispensables qui avantagent les exploitants agricoles de la MRC. La région bénéficie d'un climat qui avoisine celui des régions les plus chaudes du Québec et l'on observe à Boisbriand un microclimat qui pourrait permettre l'introduction de cultures émergentes exigeant un maximum de chaleur et devant être bien protégées du vent et du gel.

L'agriculture qui fut façonnée par une succession d'exploitants agricoles et qui continue d'évoluer avec l'arrivée d'exploitants innovants est variée, dynamique et prospère. La proximité de la métropole et des banlieues est enrichie par le transit des villégiateurs vers la région touristique des Laurentides. C'est là un marché qui est très largement supérieur à l'offre de production du terroir de la MRC.

Il n'est pas étonnant, que cette proximité avec un marché aussi grand ait favorisé l'émergence d'une industrie de transformation agroalimentaire et parallèlement une industrie de la distribution qui vise le Québec tout entier, le Canada et pour certaines entreprises, le monde. Peu d'entreprises agricoles du Québec sont situées à moins de 40 km d'une telle abondance de débouchés pour leurs produits agricoles.

Certaines terres ne sont pas en cultures malgré tous ces éléments favorables à leur développement. Elles sont à Boisbriand pour la plupart d'entre elles. Avec des prix gonflés par la spéculation, la relève agricole y est en problème. C'est un des enjeux majeurs qui devra faire l'objet d'une recherche de solution. D'autres enjeux sont à prioriser, notamment: la réduction de la pollution des bassins versants de la MRC, la formation agricole, la cohabitation avec les citoyens près des zones de production, l'utilisation judicieuse des ressources de la forêt et les rotations de cultures restreintes ou surspécialisées.

²¹ Photos, source MAPAQ. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Les-Grands-Evenements/ONMA/edition2013/Pages/Laureats-Laurentides.aspx>

Diagnostic sommaire

<p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none">• Très bons sols• Climat très favorable• Proximité des marchés• Secteur horticole dynamique• Fort taux d'occupation des exploitations agricoles à Sainte-Anne-des-Plaines• Concentration d'unités animales en deçà de la capacité de réception des sols	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none">• Plusieurs terres en friche• Baisse de la superficie exploitée par les entreprises agricoles• Spéculation foncière• Mise en marché de proximité peu développée• Absence de relève agricole à Boisbriand• Mauvaise qualité des eaux de surface• Agroenvironnement : aménagements insuffisants et pratiques à améliorer• Boisés peu exploités
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none">• Grand potentiel de remise en culture à Boisbriand• Renforcer le maillage entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs• Répondre à la demande locale pour des produits agricoles de proximité• Développer l'agrotourisme (kiosques, route gourmande, etc.)• Développer des productions agricoles innovantes (vignes, noix, champignons, agroforesterie, etc.).• Formation agricole	<p style="text-align: center;">Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none">• Conflits d'usages à l'intérieur et au pourtour de la zone agricole• Prolongement de l'autoroute 13 et autres voies de circulation• Projets de nouvelles infrastructures (oléoducs)• Valeurs foncières élevées• Déboisement, pour fin de culture, limité par la réglementation• Importance élevée accordée à la protection des milieux naturels• Aucune réglementation obligeant le maintien en culture dans la zone agricole

Enjeux, objectifs et plan d'action

ENJEU 1

OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

La CMM définit l'occupation optimale du territoire de la façon suivante dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

"Considérant l'importance de la mise en valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire métropolitain, la Communauté entend favoriser la réalisation, par les MRC et par les agglomérations, d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Une telle planification contribuerait, entre autres, à la mise en valeur du potentiel agricole et au maintien d'une stabilité aux entreprises agricoles :

- *le plan territorial par l'accès à des sols de qualité et à des coûts compétitifs;*
- *la possibilité d'investir dans l'amélioration de leurs terres suivant un horizon économiquement acceptable.*

La Communauté établit comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031, à l'échelle métropolitaine. Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche."²²

Toutes les informations compilées durant la préparation du portrait montrent qu'il y a peu de sols cultivables dans la MRC qui sont à l'abandon et que si certaines superficies échappent aux statistiques officielles, elles sont néanmoins en cultures. Les terres en friches herbacées et arbustives font exception, elles sont sur des sols de grande qualité (ARDA classes 2 et 3) et elles étaient en culture en 1975 selon les photos aériennes de l'époque.

Les participants au sondage maison et aux groupes de discussion nous ont affirmé que ces terres ne sont pas en cultures parce que les propriétaires refusent de les mettre en cultures ou de les faire cultiver. Les demandes d'exclusions de ces lots refusées par la CPTAQ seraient une preuve des visées spéculatives qu'entreprendraient leurs propriétaires.

La zone agricole n'est pas utilisée uniquement à des fins agricoles. Elle comprend aussi des utilisations non agricoles (UNA) telles des infrastructures, des espaces récréatifs et naturels, des sablières et carrières, des résidences ainsi que des espaces commerciaux et industriels. Les UNA qui existaient avant la LPTAA en 1978 bénéficient de droits acquis tandis que depuis l'adoption de la LPTAA, les UNA doivent être autorisées par la CPTAQ. De 2004 à 2013, la CPTAQ a autorisé 138 ha de nouvelles UNA et 8 ha d'agrandissement d'UNA existantes, principalement pour l'usage résidentiel.

Les terres non cultivées deviennent progressivement des friches et l'utilisation non agricole des sols cultivables se solde par la rareté des terres à cultiver, la hausse du prix des terres agricoles, une relève agricole plus difficile, la diminution du nombre de fermes, le vieillissement des membres de l'entreprise, tout en ajoutant plus de conflits de voisinage entre des citoyens et des agriculteurs et certains usages peu compatibles avec la vocation de la zone agricole.

Le potentiel de l'agriculture sur le territoire de la MRC pourrait être davantage soutenu, développé et exploré par l'ensemble des acteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville. L'objectif de la CMM est d'accroître les superficies en cultures de 6 % sur l'ensemble du territoire métropolitain devient atteignable sur cette portion du territoire. En effet, il existe 543 ha cultivés et non enregistrés sur le territoire de la MRC dont 473 ha en zone agricole et 70 ha hors zone agricole. C'est 9,5 % de plus de sols cultivés en zone agricole. En ajoutant les 387 ha de friches aux 473 ha déjà cultivés, la zone agricole pourrait compter 860 ha additionnels en cultures, soit 17,3 % de plus que ne le montre les statistiques de 2010 du MAPAQ.

Les activités agricoles pourraient être enrichies et diversifiées. Les sols et le climat sont favorables à un grand nombre de cultures. À Boisbriand par exemple, la vigne pourrait être une de ces nouvelles cultures. Plusieurs autres cultures pourraient s'ajouter à la gamme des cultures fruitières et maraîchères notamment sur les terres en friches. Un répertoire des sols disponibles, des besoins des entreprises de transformation et de distributions pourraient aider à recruter des entrepreneurs.

²² Communauté métropolitaine de Montréal, Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture, site Web CMM, Orientations PMAD. <http://pmad.ca/orientations/amenagement/objectifs/favoriser-une-occupation-optimale-en-augmentant-la-superficie-des-terres-en-culture/>

ENJEU 1
OBJECTIFS

- Accroître l'acquisition des terres par des exploitants agricoles.
- Accroître le nombre de producteurs agricoles.
- Accroître les revenus agricoles.
- Accroître les superficies en culture (objectif CMM 6 % d'ici 2031).
- Accroître les superficies exploitées par des entreprises agricoles.
- Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC.
- Assurer la pérennité des terres et des exploitations agricoles.
- Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires.
- Développer les activités agroforestières et forestières.
- Diversifier les cultures.
- Favoriser la relève agricole.
- Innover relativement à l'offre des biens et services agroalimentaires.
- Pérenniser la vocation agricole des terres cultivées non enregistrées au MAPAQ.
- Rééquilibrer le prix des terres en fonction des revenus agricoles potentiels.

ENJEU 2

COHABITATION DES USAGES ET ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE

Richardson et Gauvin Racine en ont défini la cohabitation harmonieuse de la façon suivante :

"Vivre ensemble. Le fait de partager un territoire vécu avec d'autres acteurs, qui peuvent avoir des perspectives et/ou des intérêts différents (...)"²³.

La proximité des zones résidentielles et commerciales avec la zone agricole confère plusieurs avantages aux exploitants agricoles notamment, en commercialisation des produits agricoles, mais elle apporte aussi son lot de problématiques et de contraintes.

Bien que la zone agricole elle-même semble assez homogène, il existe à l'intérieur de celle-ci des voisinages plus ou moins heureux : une ferme à vocation agrotouristique adossée à un ferrailleur, une enclave urbanisée insérée dans une zone cultivée et des résidences cossues bâties à même des fermes exploitées. En périphérie de la zone agricole, il y a des quartiers entiers qui bordent les champs en cultures.

La zone agricole de la MRC comporte des pistes cyclables qui passent tout près des terres exploitées tout comme plusieurs routes où la circulation est très importante, surtout aux heures de pointe. Notons enfin qu'on retrouve en zone agricole plusieurs lignes de transport d'électricité, et bientôt deux oléoducs.

Les producteurs nous ont signalé que leurs terres sont parfois empiétées par des citoyens qui ne respectent pas leurs propriétés, qu'ils endommagent leurs cultures et y laissent des déchets. Les citoyens de leur côté se questionnent sur les pratiques agricoles à proximité de leur résidence. Le bruit, les odeurs, l'épandage de pesticides sont les griefs les plus fréquemment mentionnés.

Les agriculteurs sont fiers de leurs entreprises et sont déterminés à poursuivre l'activité agricole. Ils souhaitent aussi partager leur passion avec les citoyens.

ENJEU 2 OBJECTIFS

- Faire connaître l'agriculture et les exploitants agricoles de la MRC auprès de la population
- Réduire les conflits entre les citoyens et les agriculteurs
- Planifier l'aménagement du territoire de façon à réduire les problèmes de cohabitation
- Reconfigurer les rapports urbains et agricoles

²³ Richardson, Mary, et coll. Ph. D., Un outil pour bâtir une cohabitation harmonieuse entre producteurs agricoles et voisinage, Institut national de santé publique du Québec et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

http://iasp.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/presentations/2010/MRichardson_JGauvinRacine_MBelzile_SLemay.pdf

ENJEU 3

DIVERSIFICATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

La diversification est l'élargissement de la gamme des activités et des marchés auxquels une entreprise se consacre (Larousse). Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en plus de l'associer à la production, suggérait cette notion à la commercialisation des produits agricoles :

"En plus de s'appliquer à la production, le virage vers la diversification s'adresse au secteur de la transformation qui, pour répondre aux attentes changeantes exprimées par les consommateurs, doit mettre en marché une gamme plus étendue de produits. La diversification concerne aussi la distribution : plusieurs participants aux audiences souhaitent de nouveaux modes d'accès aux produits alimentaires comme des circuits courts de distribution." ²⁴

Les exploitants agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville sont favorisés par la présence de nombreuses entreprises de transformation de produits alimentaires, de nombreux grossistes et détaillants de produits alimentaires et de nombreux restaurants. Ce ne sont pas tous les exploitants agricoles qui connaissent les exigences de ces marchés. Un dialogue entre les agriculteurs et les grossistes, transformateurs et restaurateurs est à initier pour faciliter la connaissance des uns et des autres.

Une inquiétude plane pour les producteurs maraîchers : le déplacement probable du Marché central de Montréal (L'Acadie et Métropolitain). Il y a aussi plusieurs exploitations agricoles qui utilisent les circuits courts pour commercialiser leurs produits et certaines entreprises offrent des activités agrotouristiques. L'implantation de marchés publics bat de l'aile et plusieurs tentatives n'ont connu qu'une existence éphémère.

Même si plus de 63 % du revenu des exploitations agricoles provient du secteur horticole, il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation ou promotion particulière pour les autres activités agrotouristiques présentes sur le territoire.

Les grandes cultures qui occupent 85 % des surfaces cultivables se spécialisent dans les productions de maïs, de soya, de céréales et de fourrages. La commercialisation du maïs, du soya et des céréales est desservie par les centres régionaux, les coopératives et les acheteurs spécialisés. L'assurance stabilisation du revenu agricole tamponne les effets des fluctuations du marché. La commercialisation pour le secteur des grandes cultures et des productions sous gestion de l'offre n'est donc pas un enjeu, mais il en est tout autrement pour les cultures maraîchères et fruitières et les productions animales non contingentées et les productions en mode biologique.

ENJEU 3 OBJECTIFS

- Accroître la mise en marché des produits agricoles en circuits courts :
 - Kiosques à la ferme
 - Marchés publics
- Accroître la transformation des produits agricoles à la ferme.
- Accroître le nombre de projets en agrotourisme.
- Accroître les ventes de produits agricoles aux transformateurs, grossistes et distributeurs
- Développer la mise en marché des produits agricoles dans le secteur des HRI (Hôtels, restaurants et institutions).

²⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 31 janvier 2008, ISBN 978 2 550 51787 0

http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf

ENJEU 4

DEVELOPPEMENT DU DYNAMISME DES ENTREPRISES AGRICOLES

La notion de dynamisme des entreprises agricoles fait référence à la vigueur ou à la vitalité de celles-ci. Le groupe d'agriculteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville doit être évalué par rapport à la région (Laurentides) et à la province. Jean Philippe Perrier de l'Université Laval en 2014, dans une conférence portant sur la gestion, faisait ce bref portrait des exploitants agricoles du Québec :

" La population agricole est vieillissante

40 % des agriculteurs vont quitter l'agriculture dans les 10 ans à venir (4 %/an)"²⁵

Force est de constater que cette situation s'applique aussi aux exploitants de la MRC. La transition d'une entreprise agricole à une autre génération est une étape charnière pour le maintien du dynamisme agricole du territoire. La relève agricole n'affiche pas le même bilan de santé sur tout le territoire de la MRC. La pression de la spéculation sur les propriétés agricoles, la rentabilité du secteur agricole et la volonté d'assurer cette transition sont les facteurs en cause qui ont été mentionnés lors des groupes de discussion. Le choix des cultures et des élevages par les exploitants agricoles est l'aboutissement d'un parcours complexe. Ce choix est influencé par l'historique de la ferme, la rentabilité de la production, le sol et le climat, le parc de machinerie, pour en nommer quelques-uns. On ne change pas de cap rapidement.

Le dynamisme de l'entreprise agricole doit avoir à la base une saine gestion. L'accroissement de la valeur des terres gonfle la valeur des actifs. Le ratio du revenu brut sur l'actif montre que les exploitations de la MRC (18,2 %) se situent un peu en dessous du ratio de la région (19,2 %) et de celui de la province (25,6 %).

Cependant, l'émergence de nouveaux marchés (bio, santé, ethnique) et la volonté gouvernementale de fournir plus de produits du Québec aux HRI pourraient stimuler une diversification de production et une occupation plus grande de la zone agricole. Certaines entreprises introduisent de nouvelles productions et le sondage maison a identifié que de nouveaux projets sont en préparation. Les connaissances des opportunités d'affaires et le maillage entre des producteurs et des entrepreneurs seraient facilités par la présence d'un agent de développement agricole. Pour maintenir le dynamisme des entreprises agricoles, il faut favoriser l'adaptation au changement par la formation, la recherche et l'innovation. Le maillage entre les différentes institutions existantes comme le CLD, les Chambres de commerce, les institutions d'enseignement et d'autres pourraient aider à la relance du dynamisme agricole.

ENJEU 4 OBJECTIFS

- Maximiser les bénéfices nets des entreprises agricoles
- Favoriser l'innovation agricole et agroalimentaire
- Diversifier les productions agricoles en tenant compte des marchés émergents
 - HRI (Hôtels, restaurants et institutions).
 - Biologique/Santé
 - Communautés ethniques, etc.
- Encourager la relève agricole (apparentée ou non)
- Introduire le concept voyage ou travail à la ferme
- Accroître la visibilité et la notoriété des exploitations agricoles

²⁵ Perrier, Jean Philippe, Nouveau portrait de l'agriculture québécoise?, Journée de la gestion 2014, Traget Laval, Université Laval.
http://www.agrireseau.qc.ca/Economie-et-Gestion/documents/Nouveau_portrait_agriculture_quebecoise_Jean-Philippe_Perrier.pdf
Sommaire du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville

ENJEU 5

ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN RESPECTANT LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

"Le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement." ²⁶

Les producteurs ont consenti beaucoup d'efforts et de capitaux pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. L'entreposage des fumiers, la charge en phosphore provenant des élevages, les doses d'engrais et de pesticides ou les périodes d'applications ne sont plus des causes majeures de pollution. Malgré tous ces efforts et ceux des villes, l'eau de surface n'est toujours pas de bonne qualité. Les cours d'eau secondaires et la rivière Mascouche sont contaminés entre autres de bactéries, de phosphore, d'azote, de matières en suspension et de pesticides.

La proportion de cultures annuelles est élevée, et il y a encore plusieurs champs qui sont labourés. Le travail réduit, les semis sans labour, les cultures intercalaires et les bandes riveraines efficaces sont les nouvelles pratiques à encourager pour diminuer encore plus l'apport des contaminants vers les cours d'eau.

La MRC est responsable de l'entretien des cours d'eau; elle a confié cette responsabilité à chaque ville. Peu d'agriculteurs sont familiers avec ces rouages administratifs qui étaient assumés par le MAPAQ il y a quelques années.

Cependant l'eau souterraine est de bonne qualité et la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépend exclusivement de cette source d'eau pour approvisionner sa population. L'eau souterraine abreuve aussi le bétail et irrigue les cultures. Les puits existants doivent faire l'objet d'une protection de tous les instants et il importe de localiser et fermer les puits orphelins pour prévenir toute contamination.

ENJEU 5 OBJECTIFS

- Réduire l'impact des pratiques agricoles sur les cours d'eau de la MRC, notamment :
 - la charge de phosphore
 - la charge bactérienne
 - la charge des matières en suspension
 - la teneur en pesticides
- Évaluer l'impact des activités industrielles et commerciales sur la qualité des sols.
- Assurer l'innocuité des sols agricoles.
- Répertoire, évaluer et si possible réhabiliter les sites dégradés dans la zone agricole (érosions, berges, anciens sites industriels, etc.).
- Assurer la protection de l'eau souterraine.
- Faciliter l'entretien des cours d'eau agricoles.

²⁶ Gouvernement du Québec, Loi sur le développement durable, 19 avril 2006.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

ENJEU 6

PROTEGER LES MILIEUX NATURELS

Les boisés et les friches, les corridors forestiers, les milieux humides et les cours d'eau intérieurs font l'objet d'une attention toute particulière dans le PMAD; ce sont les milieux naturels à protéger. L'objectif de la CMM en matière de boisés est de préserver 17 % du territoire métropolitain (aires protégées – terrestres et aquatiques, bois et corridors forestiers métropolitains et milieux humides) et de tendre vers le seuil minimal de 30% de couvert forestier à l'échelle métropolitaine.

" Les bois présentent une grande valeur pour la région métropolitaine, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne; de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique; de protéger les potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers. " ²⁷

Le déboisement aux fins de cultures est freiné par le Règlement sur les Exploitations Agricoles (REA) à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines. L'assouplissement et surtout l'harmonisation des règles de déboisement du MDDEFP (REA) et des villes (orientées par le PMAD) pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de cultures recherchés par les producteurs et les objectifs de conservation recherchés par les organismes gouvernementaux en permettant notamment le reboisement des sols moins propices à la culture et le reboisement des berges de certains cours d'eau et la plantation de brise-vents.

La cueillette commerciale de matière non ligneuse pourrait être un nouveau créneau de production. À eux seuls, les champignons forestiers pourraient avoir un apport économique annuel de 30 millions de dollars au Québec. Certains postes d'achat sont situés près de la MRC. L'activité commerciale en forêt est présente sur le territoire, mais ne fait pas l'objet d'un suivi par les villes. Le bois d'œuvre et le bois de chauffage sont les deux débouchés des produits forestiers du territoire.

ENJEU 6 OBJECTIFS

- Assurer la préservation des milieux humides
- Tendre vers un minimum de 30% de superficies boisées à l'échelle de la région métropolitaine (objectif CMM).
- Favoriser en zone agricole, le reboisement des sols moins favorables à la culture.
- Favoriser, en zone agricole, le reboisement près des berges.
- Favoriser une approche concertée pour régler le déboisement

²⁷ Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), avril 2012 ISBN 978-2-923013-89-3 (PDF).
<http://projet.pmad.ca/orientations/environnement/maintenir-le-couvert-forestier-dans-les-bois-metropolitains/>

Plan d'action

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 1)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier	
1. Faciliter l'exploitation agricole des propriétés (remise en culture).	A. Répertorier les cultures montantes qui sont avantagées par le climat et les sols.	1	2	Ce répertoire est destiné à informer les exploitants qui désirent diversifier leurs cultures de même qu'aux nouveaux exploitants qui sont en démarche d'établissement sur le territoire.	MAPAQ, SODET
	B. Répertorier les terres à remettre en culture et celles qui sont à vendre ou à louer (Banque de terres).	1	1,2	Ce répertoire est destiné à informer les exploitants qui désirent acquérir des terres agricoles pour les cultiver de même qu'aux nouveaux exploitants qui sont en démarche d'établissement sur le territoire. Une banque de terres pourrait être mise en place.	MRC, Villes, MAPAQ, SODET, UPA
	C. Soutenir la remise en culture de terres en friche.	1	2	Cette action implique une recherche de moyens incitatifs, règlementaires et/ou financiers pour encourager les propriétaires à défricher les terres en friches et à les remettre en cultures ou à les céder à des exploitants qui s'y activeront.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA
	D. Ajouter à la SODET et/ou à la MRC un mandat de développement de la production agricole et y nommer un agent de développement agricole.	1,4	0	Dans plusieurs MRC environnantes, ce poste a été créé suite à la participation de ces MRC à la Politique nationale de la ruralité (PNR). L'éligibilité de Sainte-Anne-des-Plaines à la PNR devrait permettre de mettre en place un tel poste au CLD pour soutenir l'activité agricole sur tout le territoire. Le mandat de l'agent de développement agricole porterait sur la promotion de l'agriculture, l'innovation agricole, la diversification des productions et celle de collaborer à favoriser une relève agricole.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAMROT, MEIE

	E. Encourager les projets agroforestiers et forestiers.	1	2	23,5 % des 5 745 ha boisés appartiennent à des exploitants agricoles enregistrés. Cette action pourrait prendre la forme d'un inventaire des produits potentiels, une recherche de maillage vers la formation des exploitants et les services disponibles. Un agent de développement agricole pourrait diffuser l'information ainsi colligée.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MRNF, UPA, COOP Terra-Bois
	F. Inciter les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées dans la zone agricole.	1	1	Cette action implique de communiquer aux propriétaires les objectifs du PDZA, les opportunités agricoles et les services qui sont disponibles. Un agent de développement agricole pourrait être mandaté pour faire cette tâche. En lien avec les actions 1-A, 1-B, 1-C et 12.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA
	G. Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires et en faire la promotion notamment auprès de la relève agricole.	1,4	2,3	Cette action pourrait prendre la forme d'un mandat permanent de l'agent de développement agricole. En lien avec l'action 1-D et l'enjeu 4.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA

2. Parfaire le portrait de la zone et des activités agricoles.	A. Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC	1	1,2,3	Répertorier le nombre de plans d'aménagement forestier requis pour l'obtention de la coupe de bois serait un premier levier d'information. Il serait opportun d'explorer la possibilité d'acquérir de l'information exclusive au territoire de la MRC, auprès du MRNF et des syndicats forestiers.	MRC, SODET, Villes, MRNF, CMM, MRC, UPA, COOP Terra-Bois, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, Agriculteurs
	B. Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC.	1	1,2,3	Le MAPAQ a répertorié 543 ha de terres cultivées et non enregistrées. Celles-ci échappent donc à ses statistiques officielles. Développer une méthode permettant de colliger ces informations sur une base permanente.	MRC, Villes, MAPAQ, Agriculteurs
3. Préserver la vocation agricole de la zone agricole.	A. N'autoriser dans la zone agricole que des projets et des activités qui sont compatibles avec la production agricole en révisant la grille de compatibilité des usages dans et au pourtour de la zone agricole lors de la révision du SAD.	1,2	1,2,3	La révision du schéma d'aménagement est de l'avis de tous, le moyen pour s'assurer que la zone agricole se développe harmonieusement.	CMM, MRC, MAPAQ, MAMROT, Villes, UPA

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 2)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier	
4. Développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.	A. Produire un bulletin d'information sur l'état d'avancement des travaux et développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.	2	0,1,2,3	La communication avec les citoyens, les exploitants agricoles, les élus et les intervenants est un gage de succès. Une communication moderne, efficace et visible peut stimuler le développement en gardant à l'avant-scène et valoriser le secteur agricole.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA
	B. Évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole sur les routes de la MRC, sensibiliser les usagers de la route au danger et si possible modifier les règlements et la signalisation au besoin.	2	1,2,3	Plusieurs fermes sont situées près de routes ayant une circulation importante surtout aux heures de pointe. Il est recommandé de faire l'inventaire des endroits problématiques, d'informer les citoyens et les exploitants agricoles des dangers et des règles de sécurité, de faire respecter la réglementation et de faire respecter et modifier, au besoin, la réglementation et la signalisation .	CMM,MRC, MAMROT, MAPAQ, Villes, MTQ, SAAQ, UPA, Agriculteurs
	C. Faire connaître le rôle de l'agriculture aux citoyens et aux entrepreneurs de la MRC.	2	1,2,3	Peu de citoyens connaissent les bénéfices qui sont associés directement et indirectement à l'agriculture dans la MRC. Les entrepreneurs de la MRC, surtout ceux qui sont en transformation et en restauration, auraient avantage à mieux connaître les fermes et les produits. Un projet de communication conjoint élaboré et réalisé par les intervenants est recommandé. Ce plan doit aussi faire une place aux écoles et aux visites à la ferme.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, Commissions scolaires et institutions d'enseignement, Agriculteurs

	D. Proposer et participer à des activités de valorisation de l'agriculture.	2	1,2,3	À titre d'exemple, les événements comme "Portes Ouvertes" et Blainville en Fête avec un effort concerté peuvent devenir de puissants leviers pour valoriser l'agriculture de la MRC.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, Commissions scolaires et institutions d'enseignement, Agriculteurs
	E. Communiquer les succès des entreprises agricoles dans la MRC	2	1,2,3	C'est une forme de reconnaissance qui permet de valoriser le secteur agricole.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ et FAC
5. Trouver les moyens de fermer ou limiter l'accès aux terres en culture le long des sentiers et des pistes cyclables, là où il y a des problèmes connus.		2	2	En certains endroits le long de sentiers et des pistes cyclables, des citoyens empiètent sur les terres agricoles et causent des dommages aux cultures. Il faut identifier ces endroits, choisir le moyen afin de sensibiliser les citoyens au respect de la propriété agricole et éventuellement de limiter l'accès.	MRC, Villes, UPA, propriétaires, MTQ
6. Conserver une zone tampon boisée lors de l'aménagement d'un nouveau quartier contigu à la zone agricole.		2	1,2,3	Une bonne façon d'atténuer le bruit, les poussières et de délimiter l'espace est la conservation d'une zone boisée en zone blanche. L'aménagement d'un nouveau quartier près de la zone agricole devrait être conçu ainsi, surtout si le boisé y est déjà à maturité.	CMM, MRC, MAPAQ, Villes

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 3)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>7. Mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs.</p>	3	2	<p>Les producteurs ne sont pas tous familiers avec les exigences des acheteurs et les acheteurs ne connaissent pas tous les produits disponibles ni ceux qui pourraient être produits sur le territoire. Les rouages de la commercialisation sont complexes et la base du succès en affaires est largement tributaire de la connaissance des besoins des uns et des autres. Pour remédier à cette situation, il est suggéré de mettre sur pied des rencontres favorisant le dialogue, le partage d'informations et la formation des participants.</p>	<p>MRC, SODET, MAPAQ, UPA, TCAL, Association des marchés publics du Québec (AMPQ), Entreprises agroalimentaires, Agriculteurs.</p>
<p>8. Soutenir des projets en agrotourisme (ex. route gourmande, circuits courts, transformation à la ferme, visites à la ferme).</p>	3	2	<p>Plusieurs entreprises agricoles commercialisent leurs produits à la ferme. Il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation particulière faisant la promotion des produits du terroir. Comme premier projet, une stratégie publicitaire pourrait être mise en place par les exploitants agricoles, les commerçants, les restaurateurs. Le soutien de la SODET, des villes et de la MRC est essentiel. Un lien doit être fait avec Tourisme Basses-Laurentides (TBL).</p>	<p>MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, MTQ, TBL</p>
<p>9. Assouplir et harmoniser la réglementation municipale pour faciliter la vente de produits agricoles à la ferme, dans les marchés publics et aux portes des marchés d'alimentation.</p>	3	2	<p>La réglementation des villes doit faciliter la commercialisation des produits agricoles de la MRC. Il est recommandé de revoir celle-ci et de l'adapter aux besoins des exploitants agricoles.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA</p>

<p>10. Évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanent (analyser les expériences passées). Faire une analyse de faisabilité.</p>	<p>3</p>	<p>1,2</p>	<p>La fermeture de plusieurs marchés publics commande que la création d'un nouveau marché public doive d'abord s'inspirer des succès et des échecs passés. L'analyse, qui est à réaliser, doit d'abord mesurer l'offre auprès des producteurs et ensuite le besoin auprès des citoyens. La localisation et la période d'ouverture sont aussi des facteurs à évaluer. Enfin, il pourrait être intéressant d'évaluer de nouvelles formules de marchés comme des marchés ponctuels (une journée semaine, etc.)</p>	<p>MRC, MAPAQ, SODET, Villes, UPA, Marché de Rosemère, (AMPQ), Agriculteurs</p>
--	----------	------------	---	---

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 4)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>11. Développer des relations avec les institutions agricoles (régionales, provinciales)</p>	<p>4</p>	<p>2</p>	<p>Les institutions visées sont les intervenants réguliers du secteur agricole (MAPAQ, FAQ, FAC, UPA), mais on doit aussi faire l'ajout des centres de recherches privés et publics, des institutions d'enseignement et des chambres de commerce. Cette action pourrait prendre la forme d'un mandat permanent du l'agent de développement de l'agriculture. Les institutions de promotion de l'entrepreneuriat, actives sur le territoire, de la MRC pourraient lancer un colloque sur les perspectives du dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ, FAC, Chambres de commerce régionales et locales de la MRC, et les institutions d'enseignement.</p>

<p>12. Promouvoir la relève apparentée et non apparentée; soutenir les entreprises agricoles au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage • Gestion • Expansion/diversification • Projet collectif • Transfert de ferme 	<p>1,4</p>	<p>1,2</p>	<p>Le recrutement et l'accompagnement de la relève agricole fait par le MAPAQ doivent être continués avec la collaboration de l'agent de développement agricole. La promotion de la relève apparentée et non apparentée pourrait être facilitée par la réalisation de témoignages de succès auprès d'entreprises qui ont réalisé un transfert avec succès. Le maintien, le développement et la création des entreprises agricoles requièrent des services spécialisés en gestion. La préparation de plan d'affaires, l'analyse d'opportunité de production, les stratégies de commercialisations permettent d'accompagner les exploitants agricoles. Ces services sont disponibles, mais pourraient être enrichis par les connaissances combinées des spécialistes de la production, de la transformation et de la commercialisation. C'est un mandat taillé sur mesure pour un agent de développement agricole.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ, FAC, institutions d'enseignement, GCGA, FRAQ et SRALO.</p>
--	------------	------------	--	---

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 5)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>13. Confier au conciliateur-arbitre la tâche de veiller à communiquer les normes environnementales (bandes riveraines, date d'épandages de fumier, etc.).</p>	5	1	<p>Le conciliateur-arbitre aurait la tâche de veiller à communiquer les normes environnementales, d'informer et de sensibiliser les propriétaires et les locataires et non de sanctionner les entreprises.</p>	MRC, Villes, CCAE
<p>14. Soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines. Soutenir des projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres)</p>	5,6	1,2	<p>Plusieurs agriculteurs ont la perception de perdre du terrain en respectant les normes environnementales. Certaines suggestions émergeant des consultations sont intéressantes. Elles devront faire l'objet d'essais et de soutien financier auprès des producteurs qui accepteront ces projets novateurs. L'aide financière pourrait provenir des programmes du MAPAQ et des villes.</p>	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs
<p>15. Soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole. Soutenir des projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales (bandes riveraines plus larges, cultures intercalaires, reboisement de zones sensibles) là où le besoin est identifié.</p>	5,6	2	<p>Compte tenu des niveaux de contamination de certains cours d'eau de la MRC, des mesures de protection des rives peuvent être requises. Combiné aux projets de bassins versants, les zones sensibles à l'érosion pourraient bénéficier, après un diagnostic et une recommandation, d'un soutien plus important que celui qui provient des programmes existants. L'aide financière pourrait provenir des programmes du MAPAQ et des villes.</p>	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs
<p>16. Soutenir et participer à l'évaluation de l'impact des activités industrielles et commerciales sur le secteur agricole.</p>	5	3	<p>Certaines activités industrielles ou commerciales faites à proximité des entreprises agricoles pourraient affecter l'innocuité des produits agricoles ou nuire à l'exploitation. À titre d'exemple la construction d'un deuxième oléoduc aura un impact sur le secteur agricole. La MRC et les villes doivent participer à l'analyse de situation similaire.</p>	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, Agriculteurs

<p>17. Identifier les sols potentiellement contaminés et favoriser leur réhabilitation ou leur reboisement.</p>	5	3	<p>Certains sols peuvent être impropres à la production agricole de par leur historique industriel ou commercial. L'identification des sites et l'analyse des contaminants potentiels permettraient soit de les réhabiliter pour la culture ou de les reboiser.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, CCAE</p>
<p>18. S'assurer de la mise en place des mesures d'urgence en cas de rupture appréhendée d'un oléoduc.</p>	5	1	<p>Un oléoduc est déjà présent sur le territoire et un deuxième est en voie de réalisation. Les agriculteurs et les citoyens souhaitent qu'un plan de mesures d'urgence soit réalisé pour parer à une de rupture appréhendée d'un oléoduc.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL</p>
<p>19. Localiser les puits orphelins et soutenir leur fermeture</p>	5	1,2,3	<p>Les puits orphelins sont une porte d'entrée directe sur la nappe d'eau souterraine. Ces puits devraient être localisés et colmatés pour prévenir toute forme de contamination.</p>	<p>MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, Agriculteurs, propriétaires fonciers, COBAMIL</p>

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 6)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>20. Favoriser le reboisement des berges.</p>	5,6	2	<p>Le reboisement d'un côté de la rive d'un cours d'eau en zone agricole est hautement souhaitable. On doit généralement conserver un côté libre pour l'entretien du cours d'eau. Non seulement cette action permet de mieux protéger les berges des cours d'eau, mais permet de contribuer à l'atteinte de la cible de la CMM qui est d'atteindre 30% de couvert forestier. Il y a un lien avec l'enjeu 5, actions 16 et 17.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, MRNF, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs</p>
<p>21. Réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture des bons sols tout en maintenant un couvert forestier suffisant.</p>	5,6	1	<p>Le déboisement aux fins de cultures est freiné par le Règlement sur les Exploitations agricoles (REA) à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines. Assouplir et harmoniser les règles de déboisement de la CMM, du MDDEFP (REA) et des villes afin de faciliter l'atteinte des objectifs de cultures recherchés par les producteurs et les objectifs de conservation recherchés par les organismes gouvernementaux en permettant notamment le reboisement des sols moins propices à la culture et le reboisement des berges de certains cours d'eau.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA</p>

MISE EN ŒUVRE ET COMITE DE SUIVI

Afin de réaliser les actions choisies lors du PDZA, il est nécessaire de confier le mandat à un organisme qui peut en diriger la mise en œuvre. La MRC semble toute désignée pour accomplir cette mission par un comité de suivi. La mise en œuvre du plan, accompagné d'un budget prévisionnel et enrichi des offres de participation des partenaires, devrait être présentée aux élus de la MRC pour évaluation et approbation.

La formation d'un comité de suivi spécifique à la mise en œuvre du PDZA devrait être privilégiée. Ce comité serait sous la supervision de la MRC. En plus de coordonner la réalisation des actions, ce comité de suivi aurait pour tâche d'élaborer un rigoureux plan de communication pour s'assurer que toutes les parties interpellées soient bien informées et se sentent comme partie prenante de ces actions (citoyens, agriculteurs, commerçants et transformateurs, UPA, Villes, MRC, SODET, CMM, MAPAQ et MAMROT).

La clef de voute de la réalisation du PDZA réside idéalement dans la désignation d'une ressource dédiée au développement de l'agriculture. On devra d'abord choisir de quel organisme relève cette personne. Le CLD/SODET semble un choix logique et permettrait de faire plus de liens avec les autres secteurs économiques de la MRC. Cette personne pourrait tout autant relever de la MRC.

Voilà les tout premiers choix qui s'offrent aux élus.